

DÉPARTEMENTS DE L'EURE

**ENQUÊTE PUBLIQUE
LAFARGE GRANULATS
IGOVILLE (27)**

ENQUÊTE CONDUITE DU 21 JANVIER 2022 AU 21 FEVRIER 2022
CONFORMÉMENT A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS



Commissaire Enquêteur
Monsieur Bernard POQUET

Les contributions sont reprises in extenso et sans aucune modification.

1. PUBLIC

MAILS

1.

Date : Sat, 22 Jan 2022 13:43:41 +0100 (CET)

De :

Pour : pref-projet-quailafarge@eure.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je m'interroge sur certains points.

En effet, je viens d'apprendre que la société Suisse Holcim se sépare de la société Lafarge... quels sont les risques et les incidences pour le groupe français, pour les projets en cours ou à venir, et les sites actuels ne risquent-ils pas de devenir des « friches industrielles » ?!

Partant de ma même idée, pourquoi avoir conservé ce nom dans le cadre de l'enquête ?

Bonne journée,

Cordialement,

2.

Date : Tue, 25 Jan 2022 16:29:34 +0100

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver l'observation (incognito SVP) de l'association SOS Mal de Seine :

Les confinements COVID-19 de 2020 et 2021 nous ont cruellement rappelé la difficulté des riverains de carrières pour simplement se promener à proximité de leur domicile et de profiter de leur environnement naturel immédiat. (Igoville bloquée entre l'A13, la D6015 et la ligne SNCF Paris-Le Havre). Les parcelles et les sentiers limitrophes sont trop souvent privatisés, pendant et après l'exploitation. Ainsi, en compensation de l'installation de ce quai, nous sollicitons la réhabilitation des sentiers de halage et la servitude de marchepied le long du fleuve pour pouvoir faire la jonction avec les chemins de randonnées existants (communaux, régionaux et nationaux). Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères dévouements.

Laurent COLASSE, responsable de l'association. <https://www.quae.com/produit/1210/9782759221189/une-mer-propre-mission-impossible> 0677330202



3.

Date : Wed, 2 Feb 2022 23:25:36 +0100

Bonsoir,

Dans le dossier, je suis surpris :

- d'une part, de ne pas trouver d'avis de la DREAL Normandie, alors qu'on est allé demander l'avis d'une Direction environnementale parisienne (IDF)

- d'autre part, que le dossier ne comporte pas d'avis du Conseil Général de l'Eure. A priori le transport des matériaux, après déchargement des bateaux, entre le site actuel faisant l'objet de l'enquête et la carrière qui doit être remblayée, située de l'autre côté de la RD, s'effectuera par camions. De ce fait, le trafic sur la route départementale n° 6015 sera indéniablement impacté par les allers-retours des poids lourds devant la franchir pour se rendre sur le second site. D'avance, merci pour la prise en considération de mes remarques. Sébastien Vaumont

REGISTRE (dont COURRIERS)

M. Georges Delarue - Collectif de veille des riverains Archépontains - « Lanceurs d'Alerte »

« Un tapis roulant, passant sous un pont et toujours visible depuis la route départementale, amenait les matériaux bruts depuis la carrière de ALIZAY jusqu'au site de concassage de IGOVILLE.

Afin de soulager le transport par camions synonyme de pollution, et limiter la gêne routière aux feux, ce système ne pourrait-il pas être utilisé en sens inverse pour remblayer le site de ALIZAY, depuis le quai de déchargement des matériaux, à partir des bateaux sur le site de IGOVILLE. Techniquement, est-ce irréalisable ? »

2. COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1-

En page 16 du Résumé non technique, il précisé qu'à « *aucun moment la grue ne prendra pied sur la berge* ». Dans ce cas, expliquer plus précisément la réalisation du ponton, au regard du déplacement/mise en place de la grue, et de quelle manière elle sera placée sur le ponton avant le début des travaux.

2-

La mise en place des pieux par « forçage » devraient inévitablement induire du bruit, des chocs ou vibrations. Au-delà des études et divers avis environnementaux assurant la bonne prise en compte de ces nuisances, mettre en évidence l'absence de perturbation sur la faune et la flore présentes sur et à proximité des berges, dans les limons et l'eau du fleuve.

A GRAVIGNY, le 22 février 2022

M. Bernard Poquet
Commissaire enquêteur

